

Qui paient les rentes de retraite ?



Rosaire Quévillon

Selon une recherche effectuée par la société internationale Investissements Russell, l'une des firmes de services d'investissement les plus importantes du monde, a démontré que jusqu'à 60 % des revenus de placement peuvent être obtenus après la prise de la retraite.

La Société Russell répartit les revenus comme suit :

- **10 % proviennent des cotisations versées au fonds de retraite**
- **30 % proviennent des rendements et de la plus value du fonds avant la retraite**
- **60 % proviennent des rendements et de la plus value du fonds durant la retraite.**

Donc, les retraités ne sont pas à la charge des travailleurs, appelés les actifs, mais à leur propre charge. Je ne comprends pas pourquoi le mythe persiste voulant que ce soit les actifs qui paient les rentes des retraités. À moins que je me trompe les actifs cotisent aujourd'hui pour leur retraite de demain, tout comme nous avons cotisé dans le passé pour notre retraite d'aujourd'hui.

Quelle est l'opinion des citoyens au sujet du paiement des rentes de retraite, appelées à tort « pensions » ?

Le sondage réalisé par la firme Harris/Decima¹ a démontré qu'environ une personne sur deux pense que les retraités n'ont pas contribué assez pour couvrir leur rente. Ces personnes ne prennent probablement pas en compte la croissance de leur fonds. Il y a même des personnes retraitées qui pensent que c'est le gouvernement qui paie l'entièreté de leur rente.

Lorsqu'il y a un fonds commun, comme c'est le cas pour les retraités des fonctions publique et parapublique, les plus values servent à tous les cotisants actifs et retraités. Les actuaires ont prévu dans leurs calculs la durée de vie moyenne des gens à la retraite qui est actuellement de l'ordre de vingt-deux ans. Les retraités qui resteront plus de vingt-deux ans à la retraite recevront peut-être plus que leurs contributions et la plus value de celles-ci.

¹ http://www.russell.com/ca/retraite/download/103060_rule_f.pdf

Cependant, les personnes qui décèdent avant d'atteindre l'âge de la retraite ou très peu après le début laissent dans le fonds commun d'importants montants qui progresseront rapidement.

Rosaire Quévillon,
Deuxième vice-président de l'ADR
3 février 2012